

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1021 Société : R - A - M

Actif  Pensionné(e)  Autre : Épouse

Nom & Prénom : DR ILYAS MOHAMED

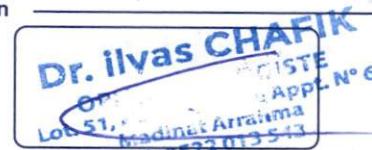
Date de naissance : 1 - 1 - 1949

Adresse : halituelle

Tél. : 05 22 89 94 65 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/11/2022

Nom et prénom du malade : Nouhad Fathia CP Age : 63

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Concavité de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Le 0522 013 543

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Ca Sa Le : 16/11/2022

Signature de l'adhérent(e) DR. ILYAS CHAFIK

Ophtalmologue  
Lot 51, Bât. Y, 6ème App. N° 6  
Madinat Arrahma  
Tél. 0522 013 543

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16.12.12	Consultation	docteur		Dr. Ilyas CHARI OPHTHALMOLOGISTE Lot. 51, Rés. Yasmine Appc N° 6 Madinat Arrahma Tél: 0522 013 543

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACEUTIQUE ROUTE DE L'ADMIRAL HERRASSIN 161052902167</i>	16.12.22	839,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXiliaires MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
NOUVEAU OPTIQUE Opticienne Optométriste 522 93 99 00 - 08 03 55 89 16	2024/02/28		H + V			500 M

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

Dr Ilyas CHAFIK

Ophthalmologist

- Diplomé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca
- Diplomé de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)
- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO)
- Membre de la Société Européenne de Chirurgie réfractive et de Cataracte (ESCRS)



LOT/EXP.: EY1145  
ER1234  
01/2024  
PPV: 127DH00

LOT/EXP.: FL5985  
FJ7514  
08/2024

-- LAPROPHAN --  
PPV: 98DH20

ياس شفيق

ب و جراحة العيون

ب و الصيدلة

طانيا الغريبية

فرنسية لطب العيون

أمروبية لجراحة

عيادة البيضاء و تصحيح النظر

Casablanca, le 16 décembre 2022

Mme MOURAD Fatiha

127,00 x 4  
58,20 x 2



1/ XALATAN COLLYRE

1 goutte par jour le soir à 21h, dans les deux yeux, pendant  
renouvelable à ne pas arrêter

2/ EOLE DUAL



1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant

135,00  
839,40



Appt N°6, 2ème étage, lotissement 51, Résidence Yasmine 10 Madinat ERRAHMA  
CASABLANCA - ICE : 002243410000065 - INPE : 091236760

Tél : 05 22 013 543 - GSM : 07 01 13 15 11 - E-mail : ilyaschafik@gmail.com

091236760

# Dr Ilyas CHAFIK

## Ophtalmologiste

- Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca
- Diplômé de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)
- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO)
- Membre de la Société Européenne de Chirurgie réfractive et de Cataracte (ESCRS)



الدكتور إلياس شفيق

أخصائي في طب و جراحة العيون

خريج كلية الطب و الصيدلة

بالدار البيضاء

خريج جامعة بريطانيا الغربية

عضو الجمعية الفرنسية لطب العيون

عضو بالجمعية الأوروبية لجراحة

المياه البيضاء و تصحيح النظر

Casablanca, le 16 décembre 2022

**Mme MOURAD Fatiha**

Monture + verres correcteurs  
Antireflets

VL : OD = + 1.50 (- 1.25 à 70°)

OG = + 2.00 (- 1.50 à 90°)

VP : ODG = Add : + 2.50

**NOUVEAU OPTIQUE**  
Opticienne Optométriste  
Tel 05 22 93 99 00 - 08 08 55 89 16

Dr. Ilyas CHAFIK  
OPHTALMOLOGISTE  
Lot 51, Rés. Yasmine Appart. N°6  
Madinat Errahma  
Tel 05 22 01 35 52



# NOUVEAU Optique

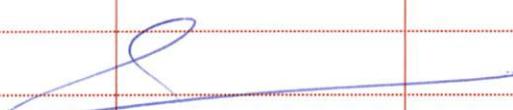
Casablanca, le 29/12/2022

Facture N° : 476122

E.N : Par

Mme

MOURAO FATHA

Désignation	Référence	Montant TTC
Monture optique		400
Veille magnifique PGK AT2		
VO : +1,50 (-1,85 à 70°)	250	
OG : +2 (-1,50 à 90°)	250	
		
Arrêté la présente Facture à la Somme de : <u>Neuf cent</u> <u>Oumaima</u>	Total TTC	900
	Dont TVA à 20%	

Cachet et signature  
du Responsable : **NOUVEAU OPTIQUE**

Oumaima BERTALI  
INPE: 095023834

Opticienne Optométriste  
Tel 05 22 93 99 00 - 08 08 55 89 16